

1. **Le parcours sera annoncé à la VHF sur le canal de course environ 15 minutes avant le départ.**

2. **Zones interdites considérées comme des obstacles**

- **Les ports de commerce et de pêche** de La Pallice à partir des lignes joignant les extrémités des musoirs et jetées ;
- **Plateau du Lavardin** : zone délimitée par les lignes joignant la Tourelle du Lavardin, la Bouée Lavardin Est et la Bouée Lavardin Sud ;
- **Toutes les filières et fermes d'aquaculture** : zone délimitée par les lignes joignant toutes les bouées périphériques aux installations ;
- **Zone d'exclusion des Baleines** : zone délimitée par les lignes joignant les 4 points suivants:
 - **Point 1** : Phare des Baleines 46°14,66N 1°33,66W
 - **Point 2** : Coordonnées GPS 46°17,10N 1°33,66W
 - **Point 3** : Coordonnées GPS 46°17,10N 1°36,90W (alignement Baleines-Baleineaux)
 - **Point 4** : Coordonnées GPS 46°14,66N 1°36,90W

Un bateau de l'organisation pourra patrouiller les zones interdites et si un concurrent est observé comme étant à l'intérieur d'une de ces zones il pourra être disqualifié sans instruction pour ne pas avoir effectué le parcours correctement.

Rappel : Un concurrent doit impérativement donner la place à un autre bateau pour qu'il puisse se tenir à l'extérieur d'une zone interdite.

3. **Zone de trafic maritime à la Rochelle**

Les navires à propulsion mécanique (navire de guerre, navires marchands, cargos, navires à passagers et chalutiers) ont la priorité dans leur zone de trafic, les concurrents doivent passer sur l'arrière de ces navires, notamment dans les zones de trafic maritime ci dessous :

- Chenal d'accès au port de la Pallice y compris au nouveau port de pêche à partir de la bouée Sud Chauveau : à partir du moment où la route d'un navire à propulsion mécanique entrant ou sortant prolongée d'une distance de 400m à partir de l'étrave de ce navire coupe la route d'un concurrent.
- *Voie et chenal d'accès au port de la Rochelle-ville à partir de 2NM avant la tourelle Richelieu.*

4. **Zone de trafic maritime Charente**

Les navires à propulsion mécanique (navire de guerre, navires marchands, cargos, navires à passagers, etc) contraints par leur tirant d'eau ont la priorité dans la Charente, les participants doivent :

- veiller le canal 12
- s'écarter de la route des navires

5. Marques de parcours pouvant être utilisées comme marque de départ, marque de pointage, marque de dégagement ou marque d'arrivée

Pointage officiel à une marque

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées ci-après (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques listées ci-dessous:

Bouée Cylindrique ou Conique gonflable.

Pertuis d'Antioche

N°	Nom	Latitude	Longitude
1	Bouée Ouest Minimés	46°08.01' N	1°11.59' W
2	Bouée Roches du Sud	46°06.38' N	1°15.22' W
3	Bouée Sud Chauveau	46°06.57' N	1°16.06' W
4	Bouée Marie-Anne	46°09.19' N	1°15.08' W
5	Bouée Vivagel	46°08.35' N	1°15.65' W
6	Tourelle du Lavardin	46°08.10' N	1°14.53' W
7	Bouée Lavardin Sud	46°07.62' N	1°14.34' W
8	Bouée Lavardin Est	46°07.91' N	1°13.92' W
9	Bouée Aix Nord-Ouest	46°02.40' N	1°12.33' W
10	Bouée Aix Sud-Est	46°00.30' N	1°09.49' W
11	Bouée Longe Boyard Nord	46°01.98' N	1°16.91' W
12	Bouée Les Pales	45°59.53' N	1°09.58' W
13	Bouée Longe Boyard Sud	45°58.63' N	1°11.88' W
14	Pont de Ré passe montante : définie par les 2 bouées latérales et	46°10.16' N	1°14.43' W

	l'arche correspondante (piles portant les marques latérales) sens Sud->Nord		
15	Pont de Ré passe descendante : définie par les 2 bouées latérales et l'arche correspondante (piles portant les marques latérales) sens Nord->Sud	46°10.26' N	1°14.81' W

Pertuis Breton

N°	Nom	Latitude	Longitude
21	St Martin de Ré, Balise Pointe du Couronneau	46°12.80' N	1°20.88' W
22	St Martin de Ré, bouées blanches d'attente Sud et Est	46°13 N	1°21.6 W
23	Ars en Ré, Bouée Bûcheron n°1	46°14.16' N	1°25.85' W
24	Tourelle Les Islates	46°14.03' N	1°23.33' W
25	Bouée ATR de l'Aiguillon	46°15.44' N	1°11.40' W
26	Bouée Eaux Saines de Bourgenay	46°25.26' N	1°41.92' W
27	Bouée cardinale Sud Nouch Sud	46°28.55' N	1°47.41' W
28	Bouée cardinale Nord Nouch Nord	46°28.88' N	1°47.36' W
29	Bouée cardinale Sud Petite Barge	46°28.90' N	1°50.51' W
30	Bouée Jean Marthe	46°29.30' N	1°47.30' W
31	Bouée cardinale Nord zone de mytiliculture (obstacle)	46°17.15' N	1°22.20' W
32	Bouée cardinale Est zone de mytiliculture (obstacle)	46°15.79' N	1°18.42' W
33	Bouée cardinale Ouest zone de mytiliculture (obstacle)	46°16.28' N	1°22.88' W
34	Bouée jaune spéciale zone de mytiliculture (obstacle)	46°15.20' N	1°18.91' W
35	Bouée cardinale Sud zone de mytiliculture (obstacle)	46°15.18' N	1°19.99' W

6. Parcours pré-établis

Les parcours suivants pourront être utilisés ainsi que tout autre combinaison des marques listées ci-dessus.

Parcours n°1 direct : 8.6 NM			Parcours n°1 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimés	bâbord	1	Ouest Minimés	bâbord
2	Roche du Sud	tribord	4	Marie-Anne	bâbord
4	Marie-Anne	tribord	2	Roche du Sud	bâbord
1	Ouest Minimés	bâbord	1	Ouest Minimés	bâbord

Parcours n°2 direct : 12.1 NM			Parcours n°2 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimés	bâbord	1	Ouest Minimés	bâbord
2	Roche du Sud	tribord	3	Sud Chauveau	tribord
4	Marie-Anne	bâbord	4	Marie-Anne	bâbord
3	Sud Chauveau	bâbord	2	Roche du Sud	bâbord
1	Ouest Minimés	bâbord	1	Ouest Minimés	bâbord

Parcours n°3 direct : 6.4 NM			Parcours n°3 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimés	bâbord	1	Ouest Minimés	bâbord
7	Lavardin Sud	tribord	4	Marie-Anne	bâbord
4	Marie-Anne	tribord	7	Lavardin Sud	bâbord
1	Ouest Minimés	bâbord	1	Ouest Minimés	bâbord

Parcours n°4 direct : 10 NM			Parcours n°4 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimés	bâbord	1	Ouest Minimés	bâbord
2	Roche du Sud	tribord	4	Marie-Anne	bâbord
3	Sud Chauveau	bâbord	8	Lavardin Est	tribord
8	Lavardin Est	bâbord	3	Sud Chauveau	bâbord
4	Marie-Anne	tribord	2	Roche du Sud	bâbord
1	Ouest Minimés	bâbord	1	Ouest Minimés	bâbord

Parcours n°5 direct : 12.4 NM			Parcours n°5 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimes	bâbord	1	Ouest Minimes	bâbord
2	Roche du Sud	tribord	4	Marie-Anne	tribord
3	Sud Chauveau	tribord	14	Pont de Ré passe montante	
8	Lavardin Est	bâbord	15	Pont de Ré passe descendante	
4	Marie-Anne	tribord	4	Marie-Anne	bâbord
14	Pont de Ré passe montante		8	Lavardin Est	tribord
15	Pont de Ré passe descendante		3	Sud Chauveau	bâbord
4	Marie-Anne	bâbord	2	Roche du Sud	bâbord
1	Ouest Minimes	bâbord	1	Ouest Minimes	bâbord

Parcours n°6 direct : 13.2 NM			Parcours n°6 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimes	bâbord	1	Ouest Minimes	bâbord
2	Roche du Sud	bâbord	9	Aix Nord-Ouest	tribord
9	Aix Nord-Ouest	bâbord	2	Roche du Sud	tribord
1	Ouest Minimes	bâbord	1	Ouest Minimes	bâbord

Parcours n°7 direct : 18.2 NM			Parcours n°7 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimes	bâbord	1	Ouest Minimes	bâbord
2	Roche du Sud	bâbord	11	Longe Boyard Nord	bâbord
9	Aix Nord-Ouest	tribord	9	Aix Nord-Ouest	bâbord
11	Longe Boyard Nord	tribord	2	Roche du Sud	tribord
1	Ouest Minimes	bâbord	1	Ouest Minimes	bâbord

Parcours n°8 direct : 17 NM			Parcours n°8 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimes	bâbord	1	Ouest Minimes	bâbord
9	Aix Nord-Ouest	tribord	2	Roche du Sud	bâbord
11	Longe Boyard Nord	tribord	11	Longe Boyard Nord	bâbord
2	Roche du Sud	tribord	9	Aix Nord-Ouest	bâbord
1	Ouest Minimes	bâbord	1	Ouest Minimes	bâbord

Parcours n°9 direct : 13.8 NM			Parcours n°9 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimés	bâbord	12	Les Pales	bâbord
2	Roche du Sud	bâbord	11	Longe Boyard Nord	tribord
11	Longe Boyard Nord	tribord	2	Roche du Sud	tribord
12	Les Pales	tribord	1	Ouest Minimés	bâbord

Parcours n°10 direct : 10.4 NM			Parcours n°10 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimés	bâbord	12	Les Pales	bâbord
9	Aix Nord-Ouest	bâbord	10	Aix Sud-Est	bâbord
	Ile d'Aix et toutes ses marques	tribord		Ile d'Aix et toutes ses marques	bâbord
10	Aix Sud-Est	tribord	9	Aix Nord-Ouest	tribord
12	Les Pales	tribord	1	Ouest Minimés	bâbord

Parcours n°11 direct : 14 NM			Parcours n°11 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
12	Les Pales	bâbord	12	Les Pales	bâbord
13	Longe Boyard Sud	tribord	10	Aix Sud-Est	bâbord
11	Longe Boyard Nord	tribord		Ile d'Aix et toutes ses marques	bâbord
	Ile d'Aix et toutes ses marques	tribord	11	Longe Boyard Nord	bâbord
10	Aix Sud-Est	tribord	13	Longe Boyard Sud	bâbord
12	Les Pales	tribord	12	Les Pales	tribord

Parcours n°12 direct : 10.2 NM			Parcours n°12 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
12	Les Pales	bâbord	12	Les Pales	bâbord
13	Longe Boyard Sud	tribord	10	Aix Sud-Est	bâbord
9	Aix Nord-Ouest	tribord		Ile d'Aix et toutes ses marques	bâbord
	Ile d'Aix et toutes ses marques	tribord	9	Aix Nord-Ouest	bâbord
10	Aix Sud-Est	tribord	13	Longe Boyard Sud	bâbord
12	Les Pales	tribord	12	Les Pales	tribord

Parcours n°13 direct : 44 NM			Parcours n°13 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimés	bâbord	1	Ouest Minimés	bâbord
3	Sud Chauveau	tribord	4	Marie-Anne	tribord
	Phare de Chanchardon	tribord	14	Pont de Ré passe montante	
	Zone d'exclusion des Baleines	tribord	24	Tourelle des Islates	bâbord
24	Tourelle des Islates	tribord		Zone d'exclusion des Baleines	bâbord
15	Pont de Ré passe descendante			Phare de Chanchardon	bâbord
4	Marie-Anne	bâbord	3	Sud Chauveau	bâbord
1	Ouest Minimés	bâbord	1	Ouest Minimés	bâbord

Parcours n°14 direct : 13 NM			Parcours n°14 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimés	bâbord	23	Ars en Ré, Bûcheron n°1	bâbord
4	Marie-Anne	tribord	24	Tourelle des Islates	tribord
14	Pont de Ré passe montante		21	Pte du Couronneau	tribord
21	Pte du Couronneau	bâbord	15	Pont de Ré passe descendante	
24	Tourelle des Islates	bâbord	4	Marie-Anne	bâbord
23	Ars en Ré, Bûcheron n°1	tribord	1	Ouest Minimés	bâbord

Parcours n°15 direct : 16.6 NM			Parcours n°15 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimés	bâbord	22	Ars en Ré, Bûcheron n°1	bâbord
2	Roche du Sud	tribord	24	Tourelle des Islates	tribord
3	Sud Chauveau	tribord	21	Pte du Couronneau	tribord
4	Marie-Anne	tribord	15	Pont de Ré passe descendante	
14	Pont de Ré passe montante		4	Marie-Anne	bâbord
21	Pte du Couronneau	bâbord	3	Sud Chauveau	bâbord
24	Tourelle des Islates	bâbord	2	Roche du Sud	bâbord
22	Ars en Ré, Bûcheron n°1	tribord	1	Ouest Minimés	bâbord

Parcours n°16 direct : 9.6 NM			Parcours n°16 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimés	bâbord	22	St Martin de Ré, bouée d'attente	bâbord
4	Marie-Anne	tribord	21	Pointe du Couronneau	tribord
14	Pont de Ré passe montante		15	Pont de Ré passe descendante	
21	Pointe du Couronneau	bâbord	4	Marie-Anne	bâbord
22	St Martin de Ré, arrivée entre bouées d'attente Sud et Est	Bouée Sud à bâbord	1	Ouest Minimés	bâbord

Parcours n°17 direct : 13.1 NM			Parcours n°17 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimés	bâbord	22	St Martin de Ré, bouée d'attente	bâbord
3	Sud Chauveau	tribord	21	Pointe du Couronneau	tribord
4	Marie-Anne	tribord	15	Pont de Ré passe descendante	
14	Pont de Ré passe montante		4	Marie-Anne	bâbord
21	Pointe du Couronneau	bâbord	3	Sud Chauveau	bâbord
22	St Martin de Ré, ligne entre bouées d'attente Sud et Est	Bouée Sud à bâbord	1	Ouest Minimés	bâbord

Parcours n°18 direct : 13 NM			Parcours n°18 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimés	bâbord	22	St Martin de Ré, bouée d'attente	bâbord
2	Roche du Sud	tribord		Pointe du Couronneau	tribord
8	Est Lavardin	bâbord	21	Pont de Ré passe descendante	
14	Pont de Ré passe montante		8	Est Lavardin	tribord
21	Pointe du Couronneau	bâbord	2	Roche du Sud	bâbord
22	St Martin de Ré, arrivée entre bouées d'attente Sud et Est	Bouée Sud à bâbord	1	Ouest Minimés	bâbord

Parcours n°20 : **Tour de l'île de Ré**, 44 milles.

Navigation à plus de 6nm d'un abri.

Réservé aux grands bateaux avec armement approprié.

Ligne de départ : Bouée de départ à Bâbord, bateau comité à Tribord			
Tour de Ré par l'Ouest		Tour de Ré par l'Est	
Marque de parcours	À laisser à	Marque de parcours	À laisser à
Bouée Sud Chauveau	Tribord	Bouée Marie-Anne	Tribord
Phare de Chanchardon	Tribord	Pont de Ré passe montante	
Zone d'exclusion des Baleines à : Point 3 comme point de contrôle VHF	Tribord	Tourelles des Islattes	Bâbord
Tourelles des Islattes	Tribord	Zone d'exclusion des Baleines à : Point 3 comme point de contrôle VHF	Bâbord
Pont de Ré passe descendante		Phare de Chanchardon	Bâbord
Bouée Marie-Anne	Bâbord	Bouée Sud Chauveau	Bâbord
Ligne d'arrivée : Bouée d'arrivée à Bâbord, bateau comité à Tribord			

Parcours n°21 : **Tour de l'île de Ré – St Martin de Ré**, 35 milles.

Navigation à plus de 6nm d'un abri.

Réservé aux grands bateaux avec armement approprié.

Ligne de départ : Bouée de départ à Bâbord, bateau comité à Tribord	
Marque de parcours	À laisser à
Bouée Roche du Sud	Tribord
Bouée Sud Chauveau	Tribord
Phare de Chanchardon	Tribord
Zone d'exclusion des Baleines à : Point 3 comme point de contrôle VHF	Tribord
Tourelles des Islattes	Tribord
Ligne d'arrivée : St Martin de Ré, Bouée d'attente Nord à tribord et Bateau Comité à bâbord	

Parcours n°22 : **Tour du Fort Boyard**, 21 milles.

Ligne de départ : Bouée de départ à Bâbord, bateau comité à Tribord			
Tour Fort Boyard par l'Ouest		Tour Fort Boyard par l'Est	
Marque de parcours	À laisser à	Marque de parcours	À laisser à
Bouée Longe Boyard Nord	Bâbord	Ile d'Aix et toutes ses marques cardinales	Bâbord
Fort Boyard	Bâbord	Fort Boyard	Tribord
Bouée Longe Boyard Sud	Bâbord	Bouée Longe Boyard Sud	Tribord
Fort Boyard	Bâbord	Fort Boyard	Tribord
Ile d'Aix et toutes ses marques cardinales	Tribord	Bouée Longe Boyard Nord	Tribord
Ligne d'arrivée : Bouée d'arrivée à Bâbord, bateau comité à Tribord			

Parcours n°23 : **Tour de l'Ile d'Aix**, 17 milles.

Ligne de départ : Bouée de départ à Bâbord, bateau comité à Tribord			
Tour d'Aix par l'Ouest		Tour d'Aix par l'Est	
Marque de parcours	À laisser à	Marque de parcours	À laisser à
Ile d'Aix et toutes ses marques cardinales et bouées de mouillage	Bâbord	Filières de la rade des Basques	Bâbord
Bouée Aix-SE	Bâbord	Ile d'Aix et toutes ses balises ostréicoles et bouées de mouillage	Tribord
Ile d'Aix et toutes ses balises ostréicoles et bouées de mouillage	Bâbord	Bouée Aix-SE	Tribord
Filières de la rade des Basques	Tribord	Ile d'Aix et toutes ses marques cardinales et bouées de mouillage	Tribord
Ligne d'arrivée : Bouée d'arrivée à Bâbord, bateau comité à Tribord			

Parcours n°24 : **Grand Tour de l'Île d'Aix et du Fort Boyard**, 27 milles.

Ligne de départ : Bouée de départ à Bâbord, bateau comité à Tribord			
Grand Tour par l'Ouest		Grand Tour par l'Est	
Marque de parcours	À laisser à	Marque de parcours	À laisser à
Roche du Sud à Bâbord	Bâbord	Roche du Sud	Bâbord
Bouée Longe Boyard Nord	Bâbord	Filières de la Rade des Basques	Tribord
Fort Boyard	Bâbord	Ile d'Aix et toutes ses balises ostréicoles et bouées de mouillage	Tribord
Bouée Longe Boyard Sud	Bâbord	Bouée Aix-SE	Tribord
Fort Boyard	Bâbord	Bouée les Pales	Bâbord
Bouée les Pales	Tribord	Fort Boyard	Tribord
Bouée Aix-SE	Bâbord	Bouée Longe Boyard Sud	Tribord
Ile d'Aix et toutes ses balises ostréicoles et bouées de mouillage	Bâbord	Fort Boyard	Tribord
Filières de la Rade des Basques	Bâbord	Bouée Longe Boyard Nord	Tribord
Bouée Roche du Sud	Tribord	Bouée Roche du Sud	Tribord
Ligne d'arrivée : Bouée d'arrivée à Bâbord, bateau comité à Tribord.			

Parcours n°25 : **La Rochelle – Les Sables d'Olonne**, 34 milles

Marque de parcours	À laisser à
Départ à la Ouest Minimés	Bâbord, bateau comité à Tribord
Bouée Marie-Anne	Tribord
Pont de Ré passe montante (bouées et arche)	Respecter le balisage latéral
Eau Saine de Bourgenay	Bâbord, auto pointage au passage de la ligne passant par l'alignement du phare de Bourgenay
Arrivée à la Bouée Jean Marthe	Bâbord, bateau comité à Tribord